

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

## AMENDEMENT

N ° 1836

présenté par  
M. Clément et M. Savatier

-----

### ARTICLE 57

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.